



Conseil national
de l'information statistique

Commission Services publics et services aux publics

1^{er} juin 2016

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité

Enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé.....	2
Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011.....	10
Enquête « Motivations de départ à la retraite ».....	16

1. Intitulé de l'enquête

Enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé.

2. Service producteur

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

3. Service réalisant la collecte

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

La hotline et les relances par publipostage sont gérées par un prestataire (société IPSOS en 2015).

4. Historique de l'enquête

L'enquête DREES auprès des opérateurs ayant une activité d'assurance maladie complémentaire est une enquête annuelle menée pour la première fois en 2002 ; le questionnaire portait sur l'année 2000 et a été uniquement envoyé aux mutuelles. L'enquête a ensuite été étendue aux institutions de prévoyance et aux sociétés d'assurance.

À l'occasion de l'obtention, pour la 2^{ème} fois, du label d'intérêt général et de qualité statistique en 2005, le questionnaire a été profondément remanié, significativement allégé et recentré sur l'offre de garanties proposée par les contrats les plus fréquemment souscrits.

À l'occasion de l'obtention, pour la 3^{ème} fois, du label d'intérêt général et de qualité statistique en 2011, le taux de sondage des mutuelles, en particulier, a été augmenté. Le questionnaire a été profondément remanié, allégé et élargi aux offres de garanties proposées par les trois contrats les plus fréquemment souscrits en collectif, contre deux précédemment.

La durée de validité du label expire en 2016. La DREES souhaite reconduire l'enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé, en passant à un rythme bisannuel. La prochaine enquête est prévue en 2017. Elle permettra de suivre les effets de la généralisation des contrats collectifs en entreprise effective depuis le 1^{er} janvier 2016. Cette généralisation s'accompagnera probablement selon les acteurs du secteur d'un autre phénomène : l'émergence d'un nouveau type de contrats dits « surcomplémentaires » qui complètent le cas échéant les garanties offertes par le contrat collectif obligatoire. La DREES souhaite donc étendre le champ de l'enquête à ce nouveau type de contrats en interrogeant également sur les 3 contrats de surcomplémentaires les plus souscrits. À terme, il est prévu d'interroger aussi sur les contrats labellisés seniors, dont la mise en place est prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016. Par ailleurs, des changements réglementaires importants concernant les obligations des contrats responsables sont intervenus en 2015. Ils obligent à amender le questionnaire. Une enquête test permettant de tester la capacité des organismes à répondre à la fois sur un champ de contrats élargi et sur le questionnaire rénové aura lieu en mai 2016.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

- Taux de réponse :

Depuis la refonte de l'enquête en 2010, le taux de réponse est élevé :

Taux de réponse en % aux enquêtes portant sur les années 2010 à 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
En % du nombre d'OC enquêtés	88,6	85,2	79,4	81,4	82,5
En % des cotisations	96,6	91,6	84,6	92,3	94,2

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce taux de réponse élevé :

- L'enquête bénéficie d'un caractère obligatoire
- Le sondage de l'enquête est exhaustif pour les plus gros organismes ; ces derniers étant interrogés tous les ans ont donc une bonne connaissance de l'enquête,
- Les résultats de l'enquête présentent un réel intérêt pour les organismes répondants, car ils leurs permettent de situer leurs contrats par rapport au reste du marché,
- La DREES effectue chaque année de nombreuses relances par voie postale, courrier électronique et téléphone.

- Représentativité :

La représentativité des contrats modaux, égale au ratio entre le nombre de personnes couvertes par les contrats décrits et le nombre total de personnes couvertes par les organismes enquêtés, fluctue entre 2010 et 2014. Même si elle est identique sur l'ensemble des contrats, elle diminue sur les contrats individuels pour atteindre 55,2 %.

Représentativité en % des contrats modaux collectifs et individuels, entre 2010 et 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contrats modaux individuels	59,6	59,6	58	58,6	56,7	55,2
Contrats modaux collectifs	21,7	20,2	24,1	25,6	27,5	27,3
Ensemble	42,8	42,8	43,5	44,8	44,8	42,8

Le mouvement de concentration des organismes a entraîné la disparition de nombreux organismes avec une offre réduite au profit d'organismes aux offres plus étendues. L'émergence des contrats modulaires, ou « à base + options », qui offrent de très nombreuses combinaisons possibles de garanties, a également contribué à la plus faible représentativité des contrats modaux.

La représentativité des contrats collectifs modaux est plus faible que celle des contrats individuels car le plus souvent il s'agit de contrats « sur-mesure » par entreprise. La description de trois contrats collectifs modaux au lieu de deux a amélioré cette représentativité. Malgré une relativement faible représentativité, les résultats obtenus sont en cohérence avec ceux obtenus par l'IRDES à partir de l'enquête protection sociale complémentaire des entreprises (PSCE), qui est représentative des entreprises.

- Résultats produits :

Une publication DREES de la série « Études et Résultats » est consacrée aux résultats de l'enquête annuelle (ER n° 789, 837 et 850). Cette courte étude résume les principaux résultats de l'enquête : la population couverte, les niveaux moyens de garanties constatés selon le type d'organisme et le type de contrat, les cotisations mensuelles dont s'acquittent les assurés.

En avril 2016, la publication d'un panorama sur la complémentaire santé intègre les derniers résultats de l'édition 2013 de l'enquête. Cet ouvrage a vocation à être produit par la DREES tous les deux ans.

Une typologie des contrats a été établie à partir des données d'enquête 2010. Cette typologie va être mise à jour avec les données d'enquête 2014. Elle permet de classer les contrats en cinq groupes suivant leurs niveaux de garanties. Elle est utilisée par le Fonds CMU pour caractériser les contrats ouvrant droit à l'aide à la complémentaire santé. Le numéro 663 de la série « Études et Résultats » décrit la méthodologie de classement des contrats et les caractéristiques des grands groupes obtenus.

La DREES a récemment décidé de publier à un rythme bisannuel l'ensemble des tableaux de résultats produits sous format *beyond* en remplacement progressif des documents de travail.

Les résultats de l'enquête alimentent le modèle de micro-simulation Inès-OMAR actualisé tous les deux ans par la DREES, qui permet d'estimer la distribution des restes à charge après intervention de l'assurance maladie complémentaire. Ce modèle est mobilisé pour différentes publications et réponses à la demande.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objet de mieux connaître l'activité des organismes offrant des couvertures complémentaires santé, la population qu'elles couvrent et les garanties qu'elles offrent.

L'enquête actuelle, qui sera reconduite une année sur deux, interroge les organismes complémentaires de manière à décrire aussi complètement que possible le « cœur » du marché, en demandant aux organismes interrogés de répondre à des questions portant sur les trois premiers contrats individuels les plus souscrits et les trois contrats collectifs les plus souscrits. Pour chacun des contrats décrits, les primes d'assurance sont aussi collectées par l'enquête.

Compte tenu de l'importance qu'ils pourraient avoir dans les années à venir, la DREES souhaite élargir le champ de l'enquête aux trois contrats de sur-complémentaires les plus souscrits, qu'il s'agisse de contrats individuels ou collectifs à adhésion facultative. La caractérisation des niveaux de couverture additionnels offerts par ces contrats sera une information très utile en complément des résultats de l'Enquête Protection Sociale Complémentaire (PSCE). En effet, l'enquête PSCE rééditée début 2017 par la DREES et l'IRDES, renseignera sur les niveaux de garanties des contrats collectifs obligatoires (récupérés directement auprès des employeurs), sur la souscription éventuelle d'un contrat de surcomplémentaire santé par le salarié (récupéré auprès du salarié directement), qu'il s'agisse d'un contrat individuel ou collectif à adhésion facultative. L'enquête sur les contrats les plus souscrits sera nécessaire pour recueillir les niveaux des garanties prévus le cas échéant par les surcomplémentaires^[1].

- Sur la population couverte

L'enquête permet de connaître la démographie de l'ensemble de la population couverte en santé par l'organisme. Les effectifs de personnes couvertes sont connus suivant trois tranches d'âge (moins de 25 ans, 25 à 59 ans et plus de 60 ans), en distinguant l'individuel du collectif et les assurés des bénéficiaires.

- Sur la formation des cotisations

Le questionnaire actuel de l'enquête permet de savoir, pour chacun des contrats décrits, quelles variables entrent en compte dans la détermination du montant des cotisations. Il contient aussi des « cas-types » afin de mieux cerner le mode de tarification de chaque organisme. On connaît ainsi les variations du montant de la cotisation suivant l'âge de l'adhérent, la composition de son foyer, son lieu de résidence et son niveau de revenu.

- Sur les services associés aux contrats

- Le questionnaire inclut une question sur l'offre d'un service de tiers-payant.
- Les organismes complémentaires mettent souvent en place des délais de carence, périodes au cours desquelles l'assuré s'acquitte des cotisations sans pouvoir recevoir des prestations. Le questionnaire intègre des questions sur les délais de carence pratiqués dans trois domaines où les dépenses peuvent être anticipées : l'optique, les prothèses dentaires et l'hospitalisation.

- Sur les garanties proposées

La description de l'offre des prestations a été organisée autour de quelques axes privilégiés :

- Niveau de remboursement prévu pour les dépenses d'honoraires et soins ambulatoires (consultations de médecins adhérents ou non à un contrat d'accès au soin et dans ou hors du parcours de soins, radiologie, analyse médicale),
- Niveau de remboursement prévu pour les dépenses de médicaments,
- Prise en charge de l'appareillage (concerne la prothèse auditive et la prothèse capillaire),
- Remboursement prévu pour les dépenses d'optique : prise en charge d'une paire de lunettes à verres «simples», d'une paire de lunettes à verres «complexes», des lentilles non remboursés et de la chirurgie réfractive.
- Remboursement prévu pour les dépenses dentaires (prise en charge des prothèses, de l'orthodontie destinée aux moins de 16 ans et de l'implantologie),
- Remboursement prévu en cas d'hospitalisation (honoraires chirurgicaux, chambre particulière, frais d'accompagnant). Les rubriques relatives au forfait journalier ont été supprimées, car devenues sans objet suite aux modifications des garanties minimales des contrats responsables; elles étaient ventilées selon le type d'hospitalisation (médecine, soins de suite et de réadaptation et en psychiatrie). Le questionnaire est ainsi allégé.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats** (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

L'enquête s'inscrit dans le cadre du schéma général d'information sur le marché des couvertures complémentaire santé proposé pour les différents types d'organismes complémentaire (mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance). Il s'agit d'une enquête sans lien avec un règlement européen.

Les différentes parties prenantes, usagers, professionnels de la santé, de l'assurance complémentaire, caisses de sécurité sociale, ministère chargé de la santé, notamment la direction de la sécurité sociale, doivent en effet pouvoir être informés au mieux sur le marché de l'assurance complémentaire. L'évolution des textes législatifs et réglementaires concernant les organismes complémentaires santé ont rendu cette information de plus en plus cruciale, notamment pour l'évaluation du « reste à charge » des assurés.

Le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) a, dans son avis du 27 janvier 2011, affirmé sa volonté de mesurer l'accessibilité financière aux soins et a pour cela besoin de disposer d'un indicateur de suivi de la dispersion des restes à charge. Les résultats de l'enquête et notamment ceux des questions sur la formation des cotisations, combinés au modèle de micro-simulation Inès-OMAR de la DREES sur l'analyse des restes à charge, permettent de répondre à cette attente.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête annuelle menée par la DREES auprès des couvertures complémentaires santé permet un suivi régulier du marché de la couverture complémentaire santé en France.

Trois autres types de sources apportent des informations auxiliaires sur la complémentaire santé en France :

- Les enquêtes santé auprès des ménages (l'Enquête Santé et Protection sociale de l'IRDES produite tous les deux ans jusqu'en 2014, l'enquête sur les Statistiques, les Ressources et les Conditions de Vie des ménages réalisée tous les ans par l'INSEE et dont l'édition 2017 comportera des questions sur les complémentaires santé, l'enquête santé européenne EHIS de 2019/2020). Ces enquêtes permettent de mettre en regard l'état de santé, la couverture maladie, les caractéristiques sociales et, lorsqu'elles sont appariées avec des données de remboursement, le recours aux soins.

- L'enquête sur Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE). Cette enquête interroge les établissements employant au moins un salarié sur leur offre en matière de couverture complémentaire collective. Elle interroge aussi leurs salariés sur leur état de santé, leur accès aux soins, leur couverture complémentaire santé et leurs conditions de travail. Cette enquête a connu deux éditions : l'une en 2003, l'autre en 2009. Elle sera rééditée début 2017 par la DREES et l'IRDES afin d'évaluer les modalités de mise en œuvre de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise.
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel transmet chaque année à la DREES dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 une grande partie des documents comptables établis par les organismes complémentaires santé. Outre les documents comptables publics (bilan, compte de résultat, annexes), la DREES reçoit quelques états prudentiels et des états statistiques spécifiques dont elle a fait la demande.

L'enquête auprès des organismes complémentaires santé est la seule source permettant de connaître en détail les garanties en santé de la population couverte et d'avoir des informations liant primes collectées et niveaux de garanties des contrats. Comme son champ couvre à la fois les contrats individuels et collectifs, l'enquête permet de décrire et comparer ces deux types de couverture. Les données sur les garanties offertes par les contrats sont très fiables, car elles sont collectées directement auprès des organismes complémentaires plutôt qu'auprès des entreprises ou des ménages souscripteurs. Les questions sur le mode de tarification des organismes, introduite en 2012 ont permis d'améliorer la connaissance de l'effet redistributif des assurances complémentaires santé, en décrivant notamment l'impact précis de l'âge sur le montant des primes.

Cette enquête est la seule source qui permet de comparer les primes et les garanties des contrats individuels à celles des contrats collectifs. Cet aspect est très important pour l'évaluation des politiques publiques, car les contrats individuels reçoivent aujourd'hui peu d'aides publiques alors que les contrats collectifs bénéficient de nombreuses exonérations sociales et fiscales. Les résultats des études issues de cette enquête sont donc régulièrement utilisés par les grandes directions des ministères (DSS, DGTPE...) et par les corps de contrôle (Cour des Comptes, IGAS, ...) pour évaluer l'efficacité des dispositifs actuels.

9. Insertion dans un système d'information

Tous les organismes enquêtés sont soumis à un seul et même questionnaire. Il n'y a pas d'enquête en 2016. A compter de 2017, l'enquête sera collectée dorénavant tous les deux ans en une seule vague. L'opportunité est demandée pour ce projet d'enquête.

10. Unités statistiques

Les unités enquêtées sont les organismes proposant des assurances complémentaires santé. Entre 217 et 250 sociétés sont enquêtés chaque année.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est constitué de l'ensemble des organismes offrant des assurances complémentaires santé (mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière (France métropolitaine et départements d'Outre-mer).

13. Bases de sondage, échantillonnage

- Base de sondage :

L'enquête utilise comme base de sondage la liste des organismes complémentaires s'acquittant de la taxe de solidarité additionnelle. Les organismes d'assurance complémentaire intervenant dans le domaine des soins de santé sont en effet soumis à une cette contribution (égale à 6,27% des primes ou cotisations collectées) au titre du financement du Fonds CMU.

- Échantillonnage :

L'échantillon est tiré par sondage stratifié selon le type d'organisme (mutuelle, société d'assurance ou institution de prévoyance) et la taille de l'organisme (mesurée par l'assiette de la contribution au fonds CMU).

Les plus grandes mutuelles, dont les cotisations cumulées représentent 90 % des cotisations totales perçues par les mutuelles, soit 11 mutuelles en 2014, sont sondées de façon exhaustive. Les mutuelles dont les cotisations cumulées représentent entre 90 % et 99,5 % des cotisations totales sont enquêtées avec un taux de sondage d'un cinquième ; les toutes petites mutuelles (moins de 0,5 % des cotisations totales) ne sont pas enquêtées.

Les plus grandes sociétés d'assurance, dont les primes cumulées représentent 90 % des primes totales perçues par les sociétés d'assurances, soit 26 sociétés en 2014, sont sondées de façon exhaustive. Celles dont les primes cumulées représentent entre 90 % et 99,5 % des primes totales sont enquêtées avec un taux de sondage d'un demi ; les plus petites sociétés d'assurance ne sont pas enquêtées.

Les institutions de prévoyance sont sondées exhaustivement.

- Taille de l'échantillon :

Le secteur de l'assurance complémentaire santé continue de se concentrer entre 2011 et 2015. Le nombre d'organisme continue de diminuer de 648 en 2011 à 534 en 2014. Cette concentration du marché a entraîné une baisse du nombre d'organismes enquêtés, qui est passé de 264 organismes (dont 193 mutuelles) en 2011 à 217 organismes (dont 118 mutuelles) en 2014.

Bilan des réponses aux enquêtes de 2009 à 2014 :

annee	Nombre d'organismes dans la population	Nombre d'organismes enquêtés	Nombre de répondant	Taux de réponse	Taux de sondage
2009	724	236	213	90,3	32,6
2010	684	272	241	88,6	39,8
2011	648	264	225	85,2	40,7
2012	618	252	200	79,4	40,8
2013	586	236	192	81,4	40,3
2014	534	217	179	82,5	40,6

14. Mode de collecte

L'enquête est collectée via un site internet, grâce à l'outil de collecte multi-enquêtes SPE-I développé par le département « Méthodes et systèmes d'informations » de la DREES.

Les enquêtés sont sollicités par mail et par voie postale ; dans le courrier qui leur sera envoyé figurera un identifiant et un mot de passe pour se connecter au site internet de l'enquête. Ils saisissent ensuite leurs données directement sur un site internet sécurisé.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est menée avec une périodicité bisannuelle ; la collecte se déroulera aux mois de mai et juin tous les deux ans.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La question du temps passé à répondre à l'enquête est posée aux organismes depuis 2011. Lors de la dernière édition de l'enquête en 2014, le temps médian de réponse à cette enquête était de 3h et demi, pour des questions portant sur 6 contrats. Un quart des répondants indiquaient prendre au moins 6 heures, tandis qu'un autre quart déclaraient moins de 2h et demi.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le projet de refonte de l'enquête (extension du champ aux contrats de surcomplémentaire santé, modification du questionnaire : amendements, suppressions/ajouts de questions, passage à une fréquence bisannuelle) a été discuté avec les fédérations des organismes de complémentaire santé (FNMF, FFSA et CTIP). Celles-ci ont notamment été réunies à ce sujet par la DREES en janvier 2016 lors d'un comité de suivi.

À l'issue du test des nouvelles questions et de l'extension aux surcomplémentaires, la DREES réunira à nouveau les fédérations pour conduire un retour d'expérience et adapter le questionnement en fonction des résultats obtenus.

Par ailleurs, s'il n'est pas prévu de concertation spécifique avec les partenaires sociaux concernant cette enquête, ces derniers étant tenus au courant des travaux menés dans la direction à l'occasion de réunions annuelles de concertation au cours desquelles la DREES présente son programme de travail.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données de l'enquête seront exploitées au sein de la DREES. Elles seront également mises à la disposition des chercheurs via le réseau Quêtelet (réseau français des centres de données pour les sciences sociales).

Seules des exploitations sur l'ensemble du champ (France entière) sont prévues.

La DREES prévoit a minima de diffuser les résultats de l'enquête sous la forme d'une publication bisannuelle décrite dans le tableau ci-dessous. Les résultats pourront également faire l'objet d'études plus approfondies.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
Panorama de la complémentaire santé (Ouvrage)(Type 3 et 4)		France entière	
Tableaux Beyond (Type 2)	2 ^{ème} semestre de l'année N+1	France entière	

(*) Type de diffusion : 2 - Données détaillées : *bases de données*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, multisources.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête mobilise pendant 7 mois un cadre A à temps plein du Bureau de l'assurance maladie et des études sur les dépenses de santé (BAMEDS) et pendant 35 jours un cadre A à temps plein du Département Méthodes et Systèmes d'Informations (DMSI).

L'enquête profite également, chaque année, des services d'un prestataire sélectionné sur appel d'offre qui assurera l'envoi des courriers, les relances téléphoniques et une assistance technique à l'utilisation du site de collecte (Hotline). Ce service est mutualisé entre les différentes enquêtes utilisant l'outil SPE-I. Les coûts relatifs à notre enquête seront donc inclus dans le forfait mensuel ; ils ne peuvent être calculés qu'a posteriori, en fonction notamment du nombre d'appels pour l'enquête.

Les moyens déployés chaque année peuvent être décomposés de la façon suivante entre les différentes étapes de l'enquête.

Développement et Maintenance de l'outil de collecte sur internet :

- DMSI : 30 jours/personne temps plein étalés sur deux ou trois mois qui se décompose en :
 - o 20 jours/personne pour créer une nouvelle campagne sous SPEI (paramétrage, fichiers d'initialisation, contrôle, tests...)
 - o 8 jours/personne pour compléter et modifier la FAQ
 - o 2 jours/personne pour la formation de la hotline et la relecture de la nouvelle nomenclature
- BAMEDS : 20 jours/personne temps plein (rédaction du cahier des charges du questionnaire et de l'organisation de l'enquête sur le site de collecte, définition des calendriers, rédaction des FAQ, etc.)

Les moyens mis en œuvre pour la phase de paramétrage du site seront réduits de moitié les années suivantes s'il n'y a pas trop d'évolutions sur le questionnaire.

Lancement de l'enquête :

- BAMEDS : 10 jours/personne temps plein (Préparation de la base de sondage, tirage de l'échantillon, envoi des courriers).

Phase de collecte :

- DMSI : 5 jours/personne étalés sur la totalité de la période d'ouverture du site et un peu après (extraction des bases finales, etc.).

Prestataire de services (IPSOS) : Le coût d'assistance pour Ipsos est évalué à 10.000 € TTC (prise en charge d'une enquête, relances...)

- BAMEDS : 10 jours/personne temps plein (pilotage du projet, réponse aux questions métiers des organismes complémentaires.)

Analyse et correction des données :

- BAMEDS : 2 à 3 mois/personne temps plein (Contrôle de la validité des données, correction de la non-réponse, etc.).

Exploitation des résultats :

- BAMEDS : 2 mois /personne temps plein (Analyse économétrique des résultats, rédaction des publications, valorisation).

[1] L'expérience de l'enquête santé et protection sociale de l'IRDES (ESPS) a montré qu'il était très difficile de collecter des informations sur les niveaux de garanties en interrogeant le salarié directement.

Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011

Prolongation de l'observation de la cohorte jusqu'à la fin des études secondaires

1. Intitulé de l'enquête

Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011.

2. Service réalisant la collecte

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (DEPP).

3. Service producteur

La DEPP est maître d'ouvrage et assure la maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'actualisation annuelle de la situation scolaire des élèves, de la remontée des résultats aux examens et du déroulement des procédures d'orientation et en matière de conception des instruments de mesure des évaluations d'acquis et des enquêtes à destination des familles. Les interrogations des familles sont confiées à un institut de sondage privé, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre ouvert, qui assure la collecte à partir des instruments de mesure et du protocole d'enquêtes définis par la DEPP.

4. Historique de l'enquête

Depuis le début des années soixante-dix, la DEPP analyse les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant dans le temps des cohortes d'élèves. Le Panel d'élèves 2011 est le huitième panel d'élèves mis en place par la DEPP. Il succède à deux panels d'écoliers (recrutés en 1978 et en 1997) et à cinq panels de collégiens (mis respectivement en place en 1973, 1980, 1989, 1995 et 2007).

Les scolarités à l'école élémentaire des élèves faisant partie de l'échantillon sont observées depuis la rentrée scolaire 2011. Les élèves du panel qui n'ont pas pris de retard ont atteint le CM2 à la rentrée scolaire 2015.

La DEPP souhaiterait prolonger l'observation des élèves de l'échantillon jusqu'au terme de leurs études secondaires.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

5.1. Actualisation de la situation scolaire

La situation des élèves de l'échantillon est actualisée chaque année depuis la rentrée scolaire 2012.

Au terme de la quatrième d'observation de la cohorte, la situation de **98,5** % des élèves a pu être actualisée.

Ce taux de recouvrement élevé peut être mis en relation avec le fait, qu'à l'initiative de la DEPP, l'arrêté du 20 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré (base d'élèves du premier degré BE1D) a pu être modifié. Cette modification permet à la DEPP d'utiliser les données nominatives des bases d'élèves du premier degré dans le cadre de suivi d'échantillons représentant moins de 5 % de la population couverte par le champ de l'enquête.

L'utilisation des bases d'élèves du premier degré constitue un mode d'actualisation de la situation des élèves du panel 2011 d'autant plus efficace que ces bases couvrent maintenant la presque totalité des écoles du secteur public et 92 % de celles du secteur privé. Selon les années, entre 95 % et 96 % des élèves sont actualisés par ce mode de collecte.

La situation scolaire des élèves non retrouvés dans les bases d'élèves du premier degré est actualisée par interrogation, par voie postale ou électronique, de l'école de l'année précédente et des parents. Compte tenu du succès de l'appariement avec les bases d'élèves du premier degré, ces opérations portent actuellement sur des volumes réduits.

L'efficacité de ce dispositif d'actualisation est renforcée par le fait que les élèves perdus l'année précédente sont néanmoins systématiquement recherchés l'année d'après, ce qui permet toujours de retrouver des élèves et de réduire d'autant l'attrition.

5.2. Enquête auprès des Familles

Toutes les familles ayant un enfant dans le panel ont été interrogées de manière postale ou téléphonique au cours des second et troisième trimestres de l'année 2012, alors que les élèves de l'échantillon étaient au cours préparatoire. L'enquête comportait trois phases, deux phases postales et une phase téléphonique pour résorber les non réponses. 91,1 % des familles ont répondu à l'enquête ; 76,7 % l'ont fait par voie postale, 14,4 % par téléphone.

Une enquête similaire a été mise en œuvre en avril dernier, afin de recueillir notamment des informations sur les changements susceptibles d'être survenus dans l'environnement familial de l'enfant et sur l'évolution des pratiques et représentations de ses parents face à l'école,

5.3. Mesure des acquis à l'entrée au cours préparatoire

Comme lors du précédent panel d'écoliers (panel 1997), les acquis des élèves ont été mesurés, à l'entrée au cours préparatoire, du 26 septembre au 7 octobre 2011.

Les compétences des élèves étaient mesurées par neuf épreuves de type « papier-crayon » d'une durée de vingt minutes chacune. Pour éviter de surcharger les élèves, il était recommandé de ne faire passer qu'une épreuve par demi-journée. Les épreuves cognitives se répartissaient en trois grands domaines : la familiarité avec l'écrit et les compétences verbales, les compétences logiques et la familiarité avec le nombre, et les concepts liés au temps. La dimension conative était évaluée à partir d'une mesure de l'estime de soi. Par ailleurs, les enseignants devaient remplir une grille observation des comportements scolaires de l'enfant.

Sur les 15 188 élèves recrutés dans l'échantillon, 14 999, soit 98,8 % des élèves du panel, ont au moins participé à l'une des neuf épreuves. 13 828 écoliers, soit 91,1 % d'entre eux ont participé à l'ensemble des épreuves.

Ces évaluations seront répétées en mai prochain sur l'ensemble des élèves de l'échantillon quel soit le niveau atteint.

5.4. Publications

Les résultats de l'enquête ont fait l'objet des publications suivantes :

LE CAM M., ROCHER T., « Forte augmentation du niveau des acquis des élèves à l'entrée au CP entre 1997 et 2011 », *Note d'information* n°13-19, septembre 2013.

ABDOUNI S., « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social », *Note d'information* n°23, juillet 2015.

BRASSEUR M-F, CAILLE J.-P., DION E., MORICE F. « L'implication des parents au cours préparatoire : des pratiques déjà très liées au capital culturel de la famille », *Note d'information* n°26, septembre 2015.

6. Objectifs généraux de l'enquête et de sa prolongation dans l'enseignement secondaire, principaux thèmes abordés.

Le panel 2011 a pour objectif principal d'étudier les parcours et les performances scolaires dans l'enseignement élémentaire et secondaire en dégagant les principaux facteurs explicatifs, que ceux-ci relèvent des caractéristiques individuelles des élèves (caractéristiques démographiques, milieu familial, passé scolaire), contextuelles (caractéristique des classes et établissements fréquentés) ou institutionnelles (mesures de politique éducative dont ils ont pu bénéficier).

Plusieurs raisons justifient la demande de prolongation de l'observation de la cohorte au-delà de l'entrée en sixième comme il était initialement prévu lors de la demande d'opportunité sur laquelle le CNIS a statué le 22 décembre 2010 :

1°) L'étendue et la qualité de l'information qui a pu être réunie au cours des cinq premières années d'observation font du panel 2011 l'une des bases de données les plus complètes jamais constituées sur les élèves de l'enseignement scolaire. En particulier, elle permet de disposer de mesures précises et complètes, réalisées sur des protocoles spécifiques à l'enquête, du niveau d'acquis cognitif et conatif des élèves. Un tel dispositif permet d'apprécier de manière rigoureuse les progressions d'acquis des élèves en français et en mathématiques et débouche sur des perspectives d'études particulièrement riches en matière de compréhension de la réussite scolaire. Cela d'autant plus que ces informations peuvent être mises en relation avec celles, très précises, sur le milieu familial et ses transformations dans le temps, grâce aux données recueillies dans les deux enquêtes auprès des familles.

2°) Cette prolongation de l'observation du panel dans l'enseignement secondaire apparaît d'autant plus justifiée que la réussite à ce niveau d'enseignement est très liée à la manière dont s'est déroulée la scolarité élémentaire. La manière très fine et très complète dont celle-ci a pu être observée dans le panel 2011 devrait donc apporter des éclairages nouveaux sur les facteurs de réussite dans l'enseignement secondaire et en permettre une meilleure compréhension.

3°) Les questions d'orientation et d'intégration scolaire des enfants d'immigrés sont aujourd'hui au centre de la politique éducative. Le panel 2011 apparaît particulièrement bien adapté pour traiter ces deux questions. En effet, il constitue la seule source statistique permettant d'observer les parcours scolaires de ces enfants et de mettre en relation les vœux d'orientation de ces jeunes avec leurs résultats scolaires et les caractéristiques de leur milieu familial.

Pour atteindre ces objectifs, le panel 2011 recueillera, dans les années à venir, de l'information sur les thèmes suivants :

- Caractéristiques du milieu familial de l'élève : composition, situation par rapport à l'emploi, PCS, niveau de diplôme, revenu, origine, conditions de logement.
- Degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant.
- Opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif.
- Niveau d'acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au collège.
- Parcours scolaire des élèves dans l'enseignement secondaire.
- Déroulement de la procédure d'orientation de fin de troisième et de fin de seconde.
- Déroulement de la procédure Admission post-bac (APB).
- Aspirations scolaires de l'élève et de sa famille.
- Notes obtenues aux examens.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La direction de l'évaluation, de la prospective et la performance est à l'origine de cette demande.

Les résultats sont destinés à être mobilisés par l'ensemble des acteurs qui participent à la définition de la politique éducative dans l'enseignement scolaire. L'enquête a donc pour but à la fois d'apporter des informations précieuses pour le pilotage du système d'éducatif et d'alimenter le débat public sur l'éducation.

Par ailleurs, ils ont vocation à être, à terme, mis à disposition des chercheurs.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

La prolongation du panel 2011 dans l'enseignement secondaire permettra à cette cohorte de prendre la suite du panel 2007 qui a permis d'observer les parcours scolaires des élèves de l'enseignement secondaire de 2007 jusqu'à aujourd'hui. Il permettra donc de disposer de données récentes sur le collège.

Dans l'enseignement secondaire, les panels d'élèves constituent un complément indispensable au système d'information du second degré qui contient un nombre de variables très limité sur le milieu familial et ne comporte aucune information sur niveau d'acquis.

9. Insertion dans un système d'information

Comme les panels du second degré recrutés en 1989, 1995 et 2007, le panel 2011 utilisera les systèmes d'information SCONET, puis SYSCA pour actualiser la situation scolaire des élèves de l'échantillon sans prise d'information directe auprès des chefs d'établissement. Par ailleurs, le système d'information sur les examens sera mobilisé pour recueillir les notes obtenues par les élèves aux examens.

10. Cible de l'enquête

L'enquête porte sur les trajectoires et les acquis des élèves au cours de la scolarité secondaire. L'unité d'observation est l'élève. Outre celui-ci, les parents d'élèves et les chefs d'établissement seront interrogés, de manière ponctuelle, au cours d'observation de l'échantillon dans l'enseignement secondaire.

11. Champ de l'enquête

Les écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée à la rentrée scolaire 2011 constituent le champ de l'enquête. Il n'est pas prévu d'ajout d'élèves en cours d'observation des scolarités secondaires.

12. Champ géographique de l'enquête

L'échantillon du panel 2011 a été constitué sur le champ France métropolitaine. Mais les élèves du panel qui ont déménagé dans un département ou une collectivité d'outre-mer continuent d'être observés.

13. Base de sondage, échantillonnage

L'échantillon a été constitué par un sondage à deux degrés, établissement, classe.

Il a été retenu le principe de prendre tous les élèves de CP d'une classe et de ne prendre qu'une classe par école afin de faciliter les passages des épreuves d'évaluation et de ne pas surcharger, à la rentrée scolaire, le travail des directeurs d'école devant remplir les questionnaires de recrutement. Lorsque l'école avait plusieurs classes de cours préparatoire dans l'école, la classe éligible au panel a été tirée de manière aléatoire, à partir du classement alphabétique des noms des enseignants qui en avaient la charge.

Par ailleurs, les écoles appartenant à un réseau « ambition-réussite » ont été sur-représentées afin que les écoliers bénéficiant de ce dispositif soient suffisamment nombreux dans l'échantillon pour pouvoir constituer une population d'intérêt à part entière. Compte tenu de cet objectif, la base de sondage a été stratifiée par un critère associant le secteur de l'école et l'appartenance ou non de l'école au réseau ambition réussite (RAR) en deux modalités, public et privé hors RAR / public RAR.

14. Modes de collecte

Quatre modes de collecte différents sont susceptibles d'être utilisés au cours de l'observation du panel 2011 dans l'enseignement secondaire :

1°) La situation scolaire des élèves sera recueillie par remontée informatique avec les bases exhaustives d'élèves du second degré.

2°) Quand ce croisement de fichier ne permettra pas l'actualisation de la situation de l'élève, celle se fera par enquête WEB ou papier auprès du collège de l'année précédente et des parents.

3°) Les acquis des élèves seront mesurés par des questionnaires administrés dans les collèges par des personnes n'appartenant pas à l'équipe pédagogique de l'enfant.

4°) Les parents seront interrogés sur les changements intervenus dans la situation familiale de l'enfant, leurs implications dans ses études et leurs aspirations en matière de formation initiale dans le cas d'une enquête multimodale utilisant un questionnaire auto-administré par Internet ou voie postale ou passé par téléphone.

15. Date et périodicité de collecte

Le panel sera observé pendant toute la scolarité secondaire des élèves, soit une durée de sept ans à neuf ans selon les cas.

La situation scolaire des élèves sera actualisée au début de chaque année scolaire.

Lorsque les élèves seront au collège, leurs acquis élèves seront mesurés chaque année scolaire.

Les familles ayant un enfant dans le panel 2011 seront interrogées en fin de quatrième année de scolarité, quand les élèves de l'échantillon n'ayant pas pris de retard auront atteint la troisième. Ces interrogations seront postales et Internet, avec résorption des non-réponses par passation du questionnaire par téléphone.

16. Contraintes imposées à l'enquête

En cas d'interrogation par Internet des établissements pour actualiser la situation scolaire des élèves, le temps moyen pour répondre au questionnaire informatique est estimé à dix minutes.

Les questionnaires à destination des élèves seront administrés au cours de six séquences de trente minutes en moyenne, séparées par des pauses de quinze minutes.

La durée moyenne de remplissage des questionnaires à destination des parents est estimée à vingt minutes.

17. Instances de concertation

17.1. Comité de concertation.

Le panel 2011 a été mis en place avec l'aide d'un comité de concertation dont la composition d'origine était la suivante :

Direction de l'encadrement : Mélanie GAULTIER.

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance : Michel QUERE, Michel BLANCHE, Sylvie LE LAIDIER, Bruno TROSSEILLE, Fabrice MURAT, Jean-Paul CAILLE, Aude VANHOFFELLEN.

Direction générale de l'enseignement scolaire: Véronique BOUSSARIE, RenéMACRON

Direction générale des ressources humaines : Agnès LIEVRE.

Inspection générale de l'éducation nationale, groupe enseignement primaire : Philippe CLAUS.

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : François LOUIS.

Département des études prospectives et statistiques du ministère de la culture et de la communication (DEPS) : Francine LABADIE, Sylvie OCTOBRE.

Un nouveau comité de concertation sera mis en place afin de concevoir l'enquête auprès des familles correspondant à la quatrième année d'études secondaires.

17.2. Groupe de conception des évaluations

Les protocoles d'évaluation des acquis cognitifs et conatifs ont été conçus par le bureau des évaluations de la DEPP en collaboration avec un groupe d'experts.

Université de Grenoble, Pierre Mendès-France : Maryse BIANCO, maître de conférences en sciences de l'éducation.

Université de Clermont-Ferrand, Blaise Pascal : Michel FAYOL, professeur des universités émérite en psychologie cognitive.

Université de Nantes : Fabien BACRO, maître de conférences en psychologie cognitive, Agnès FLORIN, professeur des universités émérite en psychologie cognitive, Philippe GUIMARD, professeur des universités émérite en psychologie cognitive.

Université de Paris V: Eric RODITI, maître de conférences en didactique des mathématiques.

Université de Lille : Moïse DERO maître de conférences en psychologie.

Université de Versailles : Fabien FENOUILLET professeur des universités en psychologie cognitive.

Université de Strasbourg : Sonia LORANT maître de conférences en psychologie cognitive.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données seront exploitées par la DEPP. Comme les opérations précédentes, les résultats de l'enquête donneront lieu à des études publiées dans les supports éditoriaux de la DEPP (*Education et Formations*, *Notes d'information*, *Repères et références statistiques*) ou extérieurs (publications de l'INSEE, revues scientifiques dédiées aux sciences de l'éducation).

Le fichier du panel 2011 portant sur la scolarité élémentaire sera transmis aux chercheurs pour exploitations secondaires, via le Centre Quételet, l'année N+ 1 de la fin d'observation de l'échantillon à ce niveau d'enseignement, soit fin 2018.

Le fichier du panel 2011 portant sur le collège sera transmis aux chercheurs pour exploitations secondaires, via le Centre Quételet, l'année N+ 1 de la fin d'observation de l'échantillon à ce niveau d'enseignement, soit fin 2022.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La réalisation de l'enquête comprend des opérations réalisées en interne et d'autres qui seront externalisées.

En interne, les besoins sont estimés à 25,0 mois ETP par an ; cette estimation couvre l'ensemble des opérations de gestion, de recueil des données et de conception des instruments de mesure.

Le coût total des opérations externalisées est estimé à 60 000 € par an pour les évaluations d'acquis et à 250 000 € s'agissant de l'enquête auprès des familles prévues au cours de l'année scolaire 2019-2020.

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les motivations de départ à la retraite

2. Service producteur

La DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) en partenariat avec la DSS (Direction de la Sécurité Sociale), le SG-COR (secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites), la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), le SRE (Service des retraites de l'État), l'AGIRC-ARRCO (Association générale des institutions de retraites des cadres et Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés).

3. Service réalisant la collecte

Prestataire de service sélectionné après appel d'offre.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la 4^{ème} vague de l'enquête qui s'est déroulée pour la première fois en 2010 et puis reconduite en 2012 et 2014. Suite à ces trois vagues et du fait de la grande stabilité des réponses des personnes interrogées, il a été décidé d'espacer les enquêtes, et d'en réaliser une tous les trois ans, ainsi que d'adjoindre aux questionnaires des modules tournants.

Parallèlement à la troisième vague de l'enquête sur les motivations de départ à la retraite des nouveaux retraités du régime général, deux enquêtes ont eu lieu sur le champ des nouveaux retraités du SRE et de la CNRACL selon le même procédé que l'enquête sur la CNAV (même modalités de collecte et même questionnaire notamment). La quatrième vague de l'enquête verra la fusion de ces trois enquêtes.

Cette 4^{ème} vague fera l'objet d'une refonte d'une partie du questionnaire.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Lors de la dernière vague de l'enquête, 30 enquêteurs ont réalisé 3 194 interviews (auxquelles s'ajoutent 2 424 interviews pour les enquêtes complémentaires sur le champ des nouveaux retraités de la fonction publique) par téléphone pendant 6 semaines d'une durée moyenne de 15 minutes et 10 secondes. Le numéro de téléphone des personnes à interroger n'a pas toujours été trouvé à partir des adresses (68 %) et le taux de réponse parmi les adresses avec téléphone trouvé était de 56 %.

L'enquête a donné lieu à plusieurs publications, notamment :

- Aubert P., Barthélemy N., Benallah S., Cornu-Pauchet M., Samak J., « Les motivations de départ à la retraite », *Études et Résultats* n° 745, janvier 2011
- Aubert P., Barthélemy N., Benallah S., « Le départ à la retraite : motivations et connaissance des droits », *Dossier Solidarité Santé* n° 34, novembre 2012
- Barthélemy N., Mamache M., Benallah S. « Les motivations de départ à la retraite : stabilité entre 2010 et 2012 », *Études et Résultats* n° 838, avril 2013
- Barthélemy N., Di Porto V., Samak J. « Retraites : le recul de l'âge minimal a peu d'effet sur les motivations de départ », *Études et Résultats* n° 902, janvier 2015
- Chabanne M. « Nouveaux retraités du régime général : des départs plus contraints pour les plus modestes », *Études et Résultats* n° 940, octobre 2015

Parallèlement à ces publications, les deux enquêtes sur le champ des fonctionnaires ont fait l'objet d'une étude (Aubert P., Le Meil P., Leroy S. « Les motivations de départ à la retraite des fonctionnaires », *Questions Retraite & Solidarité*, janvier 2015 – 10) et de travaux réalisés par le secrétariat général du COR dans le cadre de ses dossiers mensuels ou de ses rapports.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objectif d'identifier les motivations de départ à la retraite des assurés, et notamment celles qui ne sont pas connues grâce aux sources administratives : déterminants d'ordre financier, liés aux conditions de travail, à l'état de santé, à la situation du conjoint, à des projets professionnels ou personnels, etc. L'enquête a aussi pour objectif de déterminer le niveau de connaissance des assurés de certains dispositifs institutionnels comme le taux plein, le nombre de trimestres à valider, la décote, la surcote, le cumul emploi et retraite, etc.

Le questionnaire aborde les thématiques suivantes :

- Opinion sur l'âge de départ à la retraite
- Situation juste avant le départ à la retraite
- Déterminants et importance de ces déterminants dans la décision de partir à la retraite
- Évolution de la situation financière liée au passage à la retraite
- Connaissance de certains dispositifs institutionnels

Pour les prochaines vagues, des modules tournants seront introduits afin de mieux cerner certains déterminants du départ à la retraite. Les thèmes envisagés pour ces modules sont : planification du départ à la retraite, anticipation du montant de pension dans la décision de partir à la retraite, normativité perçue des retraites, effet des réformes, informations sur les assurés enquêtés, etc.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

À l'origine, la demande émane de la DSS et le projet d'enquête avait été inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et le régime général d'assurance vieillesse pour la période 2009-2013. Le besoin d'information s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la réforme des retraites de 2010.

Depuis, les informations obtenues grâce à cette enquête s'inscrivent dans la réflexion plus générale des orientations à donner en matière de retraite. L'enquête a été élargie aux fonctionnaires de l'État et des collectivités locales et alimentent notamment les réflexions du conseil d'orientation des retraites (COR), partenaire de l'enquête.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête sur les motivations de départ à la retraite est une source sans équivalent pour analyser les déterminants de la décision de départ à la retraite car elle associe aux réponses des assurés collectées, les données administratives appariées de la CNAV, du SRE, de la CDC et de l'AGIRC-ARRCO.

Les études réalisées sur les retraites à partir d'autres sources, à la Drees et aux services statistiques des caisses de retraite, reposent principalement sur des fichiers administratifs et ne permettent donc pas de repérer un certain nombre de facteurs qui conduisent à la cessation d'activité ou au départ à la retraite.

Les enquêtes portant sur ce thème qu'elles soient ponctuelles (module ad hoc de l'enquête emploi entre 2006 et 2012, enquête santé et itinéraire professionnel (SIP), enquête de suivi de l'enquête Patrimoine,...) ou répétées dans le temps (enquête SHARE) manquent d'information sur les carrières et les droits acquis pour la retraite car ne disposant pas des fichiers administratifs appariés des services de retraites.

L'enquête sur les motivations de départ à la retraite est en outre beaucoup plus complète sur cette thématique que les enquêtes déjà existantes comme l'enquête SHARE et devrait s'enrichir de nouveaux modules tournants afin de mieux cerner les conditions de départ à la retraite et d'appréhender d'autres facteurs qui influencent la décision (planification, normativité perçue des retraites, anticipation du montant de pension, etc.).

9. Insertion dans un système d'information

L'échantillon sera tiré dans les fichiers administratifs de la CNAV, du SRE et de la CDC et le fichier des réponses à l'enquête sera enrichi par des variables issues de ces fichiers administratifs, ainsi que de variables des fichiers administratifs de l'AGIRC-ARRCO.

L'enquête est prévue pour être renouvelée tous les 3 ans.

L'opportunité est demandée pour 7 années afin de couvrir 3 vagues.

10. Unité(s) statistique(s)

Environ 5 000 personnes seront interrogées dont 3 000 ayant liquidé leur droit direct à la CNAV, 1 000 au SRE et 1 000 à la CNRACL.

11. Champ de l'enquête

Les personnes enquêtées seront des nouveaux retraités d'un droit direct au régime général (CNAV), au service des retraites de l'État (SRE) ou à la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), résidant en France et ayant liquidé leurs droits entre juillet 2015 et juin 2016 pour la quatrième vague, entre juillet 2018 et juin 2019 pour la cinquième vague et entre juillet 2021 et juin 2022 pour la sixième vague.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière.

13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

Tirage aléatoire dans un fichier regroupant les fichiers administratifs exhaustifs de la CNAV, du SRE et de la CNRACL.

Une stratification sera effectuée selon le sexe, l'âge de départ à la retraite, le dernier régime d'affiliation, la situation professionnelle avant la liquidation, l'obtention d'une décote ou d'une surcote, le statut d'invalidé, le statut militaire et la catégorie active ou sédentaire pour les fonctionnaires. Cette stratification permettra de surpondérer certaines catégories afin de disposer de davantage d'observations pour les personnes qui ont eu le plus de marges de liberté pour choisir leur départ à la retraite.

14. Mode de collecte

L'enquête sera réalisée par téléphone.

L'appariement des données de l'enquête, collectées par le prestataire, avec les données administratives des régimes de retraite, sera opérée par la DREES, selon une technique de type « double aveugle ». Le fichier de diffusion ne contiendra aucune information nominative ou indirectement nominative sur les répondants de l'enquête.

15. Date (même approximative) **et périodicité de la collecte**

La prochaine vague se déroulera entre février 2017 et avril 2017. Les vagues suivantes auront lieu tous les 3 ans.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire est calibré pour une durée de 15 minutes au téléphone.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

La DREES, le SG-COR, la DSS, la CNAV, le SRE, la CDC et l'ARGIRC-ARRCO sont membres du comité de pilotage et participent à la préparation de l'enquête (questionnaire, échantillonnage, choix du prestataire, etc.)

18. Exploitation et diffusion des résultats

Une publication des premiers résultats est prévue pour le deuxième semestre 2017. Elle sera coécrite par la DREES, la DSS, la CNAV, le SRE, la CDC, l'ARGIRC-ARRCO et le SG-COR. Le support sera la collection « Études et Résultats » de la DREES, accessible gratuitement sur Internet, et éventuellement en parallèle dans les supports de publication des régimes de retraite.

Les exploitations se feront au niveau France entière, la taille de l'échantillon ne permettant pas des exploitations régionales.

Le fichier de diffusion de l'enquête est accessible aux organismes participant au comité de pilotage. D'autres organismes de recherche ou d'étude pourront également y avoir accès via la DREES, après information de l'ensemble des membres du comité de pilotage. Les fichiers de diffusion seront aussi mis à disposition des chercheurs via le réseau Quêtelet.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le financement de l'enquête est partagé entre le COR, la DREES, la CNAV, l'ARGIRC-ARRCO, le SRE et la CDC. Le COR et la DREES se partagent l'essentiel du coût de l'enquête (environ 40 % chacun) et les régimes de retraite contribuent au financement du sous-échantillon qui les concerne (15 % à environ 20 % pour chaque régime).

La CNAV, le SRE et la CDC prennent aussi à leur compte les frais financiers et les moyens humains nécessaires à l'information préalable, par courrier, de tous leurs retraités sélectionnés dans l'échantillon.

La CNAV prend de surcroît à son compte la constitution d'une base unique aux trois régimes.

La DREES assurera le tirage de l'échantillon, le calcul des pondérations, la mise en forme et la documentation du fichier de diffusion.

Procédures particulières :
Sans objet.